

CONTRAT DE LOCATION REMORQUES

1- Parties et objet du contrat :

La société «CODE REMORQUES »,
SAS au capital de 60 000€, immatriculé au RCS de VESOUL sous le numéro 887771467 dont le siège social est situé au 3 Grande rue, 70210 Polaincourt-et-Clairefontaine.
SIRET : 88777146700024 – TVA : FR60887771467
Email : contact@code-remorques.fr – Téléphone : 03 84 77 02 02

Ci-après dénommé **Le loueur**

Offre de louer la remorque dont les caractéristiques sont reprises dans la fiche descriptive intitulé « ETAT DES LIEUX » article 4 des présentes conditions.

À

Société :
Téléphone :
Représenté par son représentant légal :

Particulier :

Nom : Prénom :
Né(e) : à :
Adresse :
.....
.....

Ci-après dénommé **Le locataire**

Le locataire accepte cette offre et s'engage à respecter les dispositions **contractuelles** qu'il reconnaît accepter tellesqu'elles sont décrites ci-dessous.

La remorque est mise à la disposition du locataire moyennant un forfait journalier dans les modalités détaillée ci-dessous, pour une utilisation strictement personnelle, Le prix est payable d'avance.

La remorque devra être restitué dans le même état et les mêmes conditions que celles définies lors de la prise en charge. A défaut les frais de remise en état, tels que dégâts causés par un tiers non identifié, pillage ou vol d'accessoires, dégâts causés aux essieux, jantes et pneumatiques, rayures sur la carrosserie ainsi qu'à l'intérieur de la remorque seront à la charge du locataire.

REMORQUE MISE A DISPOSITION :

Marque :Modèle :
N° de série :
PTAC :kg.

DURÉE DE LA LOCATION : Du/...../20..... àh..... au/...../20..... àh.....

MONTANT DE LA LOCATION :€

CAUTION :€ par

2- OBJET DU CONTRAT

Le LOUEUR offre au LOCATAIRE de louer la remorque décrit ci-dessus dans l'article 1 « Parties et objet du contrat ». La location est consentie entre les parties moyennant le prix de la location.

Le matériel reste l'entière propriété du LOUEUR, par conséquent, le LOCATAIRE n'a pas le droit de le sous-louer ou le prêter à un tiers.

3- ASSURANCES

Le LOCATAIRE s'engage à contracter une assurance nécessaire à couvrir les risques en cas de dommages causés à la remorque (accident, vol, incendie...).

En cas de sinistre, le LOCATAIRE s'engage à payer au LOUEUR les réparations des dommages du fait de collision ou autres dommages causés à la remorque directement ou indirectement.

4 – ETAT DES LIEUX :

PRISE EN CHARGE LE :/...../20.....	DATE	RESTITUTION LE :/...../20.....
<input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais Note :	CARROSSERIE	<input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais Note :
<input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais Note :	ECLAIRAGE	<input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais Note :
<input type="checkbox"/> Adaptateur <input type="checkbox"/> Antivol <input type="checkbox"/> Rampes <input type="checkbox"/> Treuils <input type="checkbox"/> Roue de secours	EQUIPEMENTS	<input type="checkbox"/> Adaptateur <input type="checkbox"/> Antivol <input type="checkbox"/> Rampes <input type="checkbox"/> Treuils <input type="checkbox"/> Roue de secours
	OBSERVATION	
<u>Date et signature :</u>		<u>Date et signature :</u>

5- DURÉE

La durée du contrat est mentionné à l'article 1 « Parties et objet du contrat ». Le LOCATAIRE s'engage à respecter la durée de la location. Chaque location d'une journée complète, devra obligatoirement être restitué le jour même au plus tard à 16h30 pendant les horaires d'ouvertures du LOUEUR, à savoir, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.
 En cas de retard, le LOUEUR s'autorise de plein droit la facturation d'une demi-journée supplémentaire.

6- DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie définie à l'article 1 « Parties et objet du contrat » est versé par le LOCATAIRE. Ce dépôt de garantie est bloqué sur la durée de la location, afin de couvrir d'éventuels dommages causés à la remorque par le LOUEUR.
 Si le dommage serait supérieur au montant du dépôt de garantie, le LOUEUR établira une facture complémentaire de réparation ou remise en état au LOCATAIRE.

7- LITIGES ET DROITS APPLICABLES

Les présentes conditions de location sont soumises au droit français, seul applicable.

La langue du contrat est la langue française. Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions de location en langues étrangères, seule la version française fait foi.

En cas de litige et dans un premier temps, le LOCATAIRE s'adresse au LOUEUR afin de rechercher une solution amiable.

Enfin, tout différent ne trouvant pas de solution à l'amiable, sera soumise à la compétence exclusive des juridictions de VESOUL.

Fait en deux exemplaires,
A Polaincourt-et-Clairefontaine, Le/...../20.....

Signature(s) :

LE LOUEUR,

LE LOCATAIRE,

NB : Faire précéder la signature de la mention
« Lu et approuvé »